

# Budget Primitif 2020

## Budget primitif 2020

**R10M**

Accusé de réception en préfecture  
063-216303008-20200213-DELIB200213-BF  
Date de télétransmission : 17/02/2020  
Date de réception préfecture : 17/02/2020

**R10M**

Commune de **R10M**

Accusé de réception en préfecture  
063-216303008-20200213-DELIB200213-BF  
Date de télétransmission : 17/02/2020  
Date de réception préfecture : 17/02/2020



Commune de 

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Introduction</b>  | <b>4</b>  |
| <b>1. BUDGET PRINCIPAL</b>   | <b>5</b>  |
| <b>1.1 Equilibre global</b>  | <b>5</b>  |
| <b>1.2 Recettes de fonctionnement : 25 M€, +200k€, +0.8%</b>                     | <b>5</b>  |
| 1.2.1 Remboursement Assurance Personnel et Décharges : 231 k€, +11k€ ,           | 5         |
| 1.2.2 Produits des services, domaine et ventes diverses : 2.7 M€, +105 k€, +4.1% | 6         |
| 1.2.2.1 Produits des services : 1.5 M€, +200 k€, + 15%                           | 6         |
| 1.2.2.2 Remboursement de charges de personnel : 479 k€, -90 k€, -16%             | 7         |
| 1.2.2.3 Remboursement de frais 697-k€, +31 k€, + 4.6%                            | 7         |
| 1.2.3 Ressources Fiscales : 19.6 M€, +300 k€, +1.5%                              | 8         |
| 1.2.3.1 Fiscalité Communale : 12.5 M€, +278 k€, +2.3%                            | 8         |
| 1.2.3.2 Reversement Fiscalité : 6.2 M€   | 8         |
| 1.2.3.3 Fiscalité indirecte : 937 k€, +6 k€, +0.6%                               | 9         |
| 1.2.4 Dotations et Participations : 2.3 M€, - 100 k€, -4.2%                      | 10        |
| 1.2.4.1 Dotations de l'Etat : 1.84 M€,   | 10        |
| 1.2.4.2 Autres organismes : 440 k€, +7 k€, +1.6 %                                | 11        |
| 1.2.5 Autres produits de gestion courante 128 k€ -8 k€, -6%                      | 11        |
| 1.2.6 Produits Exceptionnels 22 k€, -11 k€,                                      | 11        |
| <b>1.3 Dépenses de fonctionnement : 22.15 M€</b>                                 | <b>12</b> |
| 1.3.1 Charges à caractère général : 5.5 M€                                       | 12        |
| 1.3.1.1 Achats : 2.3 M€  | 13        |
| 1.3.1.2 Services Externes 3.1 M€   | 13        |
| 1.3.1.3 Impôts 41 k€   | 14        |
| 1.3.2 Charges de personnel : 13.8 M€   | 14        |
| 1.3.3 Autres charges de gestion courante : 2.32 M€                               | 14        |
| 1.3.3.1 Participations obligatoires : 998 k€                                     | 14        |
| 1.3.3.2 Associations 591 k€  | 14        |
| 1.3.3.3 Action Sociale : 551 k€  | 14        |
| 1.3.4 Charges financières : 95 k€  | 15        |
| 1.3.5 Charges exceptionnelles : 25 k€  | 15        |
| 1.3.6 Atténuation de produits : 315 k€   | 15        |
| <b>1.4 Recettes d'investissement 7,9 M€</b>                                      | <b>16</b> |
| 1.4.1 Subventions Investissement 675 k€  | 16        |
| 1.4.1.1 Subventions 525 k€   | 16        |
| 1.4.1.2 Amendes de police : 150 k€   | 16        |
| 1.4.2 Emprunt : 1.5 M€   | 16        |
| 1.4.3 Dotations 800 k€   | 17        |
| 1.4.3.1 FCTVA : 550 k€   | 17        |
| 1.4.3.2 Taxe d'aménagement : 250 k€  | 17        |
| 1.4.4 Affectation Résultats : 3.8 M€   | 17        |
| 1.4.5 Cessions : 1.1 M€  | 17        |
| <b>1.5 Dépenses d'investissement : 11.2 M€</b>                                   | <b>18</b> |
| 1.5.1 Etudes et logiciels : 243 k€   | 18        |
| 1.5.2 Subventions Versées : 270 k€   | 18        |
| 1.5.2.1 Jardins de la culture - Ecoles d'Art : 120 k€.                           | 18        |
| 1.5.2.2 Subventions façades : 50 k€  | 18        |
| 1.5.3 Equipements et terrains : 1.9 M€   | 19        |
| 1.5.4 Travaux : 3.85 M€  | 20        |
| 1.5.5 Travaux Individualisés : 3.2 M€  | 21        |
| 1.5.6 Remboursements d'emprunts 1.1 M€   | 21        |
| 1.5.7 Participations 13 900 €  | 21        |
| 1.5.8 Dépenses Imprévues 150 k€  | 21        |
| <b>Conclusion</b>  | <b>22</b> |

# Introduction

---

Le budget primitif (BP) constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité

Il doit être voté par l'assemblée délibérante **avant le 15 avril** de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat **dans les 15 jours qui suivent son approbation**.

Par cet acte, le Maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend **du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile**.

Ce rapport évoquera seulement le budget principal. En effet les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement seront quant à eau dorénavant votés par la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans depuis le transfert de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Afin de faciliter l'appropriation du document budgétaire officiel, le rapport s'attachera à expliquer et suivre le déroulement des chapitres contenus dans la maquette budgétaire en évoquant successivement les recettes et les dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement.

## Méthodes :

Afin de faciliter le suivi et la navigation entre les documents, les différentes sections seront évoquées selon la même présentation que la maquette du budget primitif.

Les comparaisons et variations se font de BP 2019 à BP 2020.

En termes de méthode, un point majeur est à noter à savoir le positionnement des produits de cessions, comptabilisés en fonctionnement mais présentés en section d'investissement pour un montant de 1.1 M€

Afin de faciliter la lecture certains montants sont arrondis sans dénaturer la réalité.

Accusé de réception en préfecture  
063-216303008-20200213-DELIB200213-BF  
Date de télétransmission : 17/02/2020  
Date de réception préfecture : 17/02/2020



Commune de 

# 1. BUDGET PRINCIPAL

## 1.1 Equilibre global

Le budget primitif 2020 s'équilibre à 46 M€ toutes opérations confondues avec :

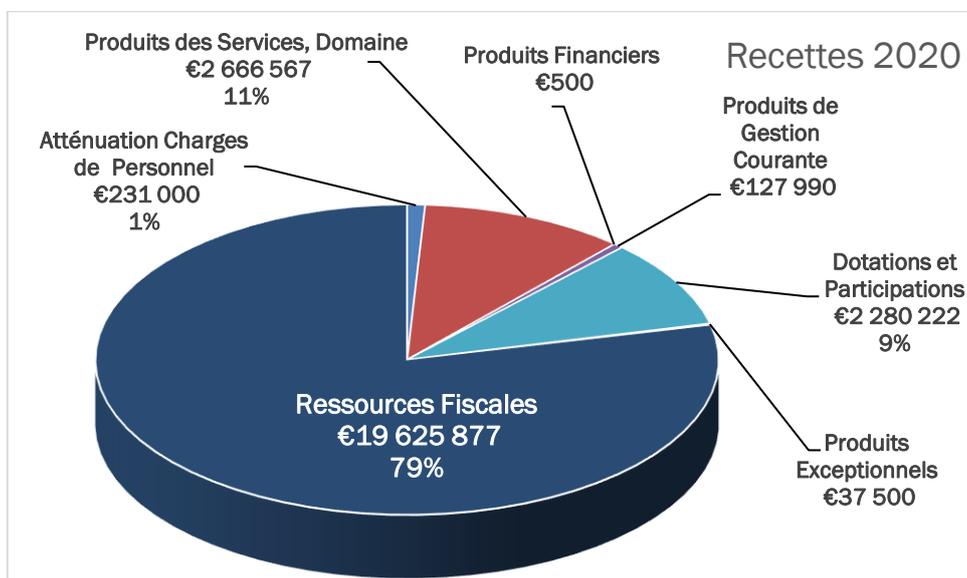
- ✓ 29,4 M€ pour la section de fonctionnement
- ✓ 16.6 M€ pour la section d'investissement.

Les opérations d'ordre s'équilibrent à 9 440 733 € en dépenses et en recettes.

La suite du rapport est consacré à l'examen des dépenses et recettes réelles.

## 1.2 Recettes de fonctionnement : 25 M€, +200k€, +0.8%

En hausse de +0.8%, (+200 k€), la répartition des ressources selon les chapitres du budget primitif se matérialisent comme suit :



Afin de faciliter le suivi, les rubriques sont évoquées dans le même ordre que la maquette budgétaire.

### 1.2.1 Remboursement Assurance Personnel et Décharges<sup>1</sup> : 231 k€, +11k€ ,

Ce poste regroupe le remboursement des indemnités journalières par les assurances souscrites par la collectivité ainsi que les décharges d'activité.

Il est prudemment revu à la hausse de 11 k€ (+5 %) compte tenu de la réalisation du dernier exercice et du remboursement de charges pour un agent mis à disposition d'une fédération sportive.

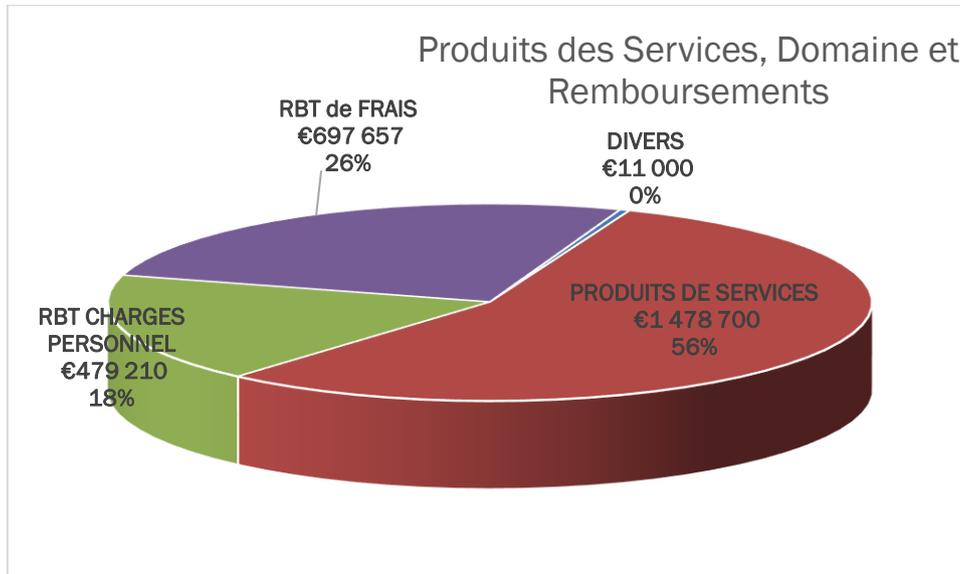
Accusé de réception en préfecture  
063-216383008-20200213-9218200213-BF  
Date de télétransmission : 17/02/2020  
Date de réception préfecture : 17/02/2020

Commune de 

## 1.2.2 Produits des services, domaine et ventes diverses<sup>2</sup> : 2.7 M€, +105 k€, +4.1%

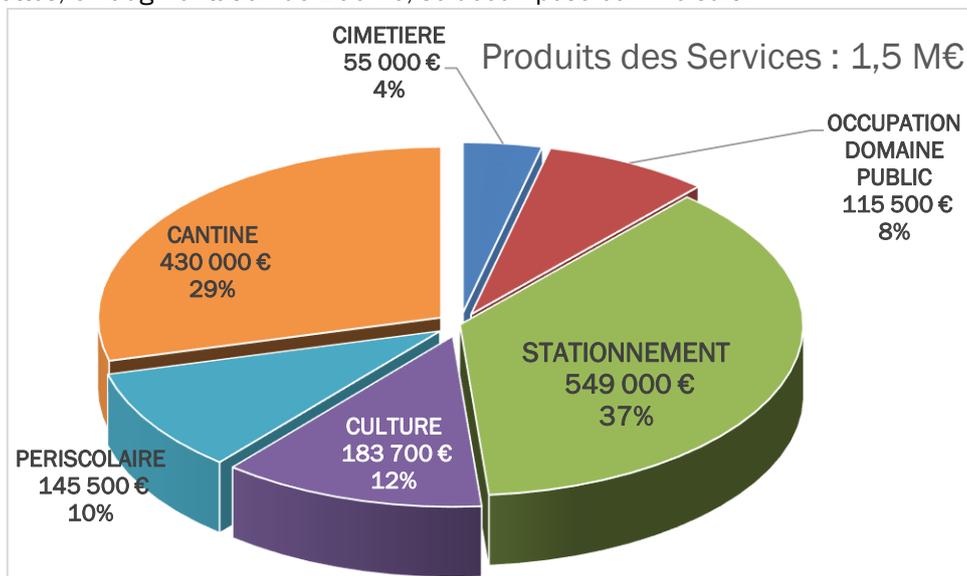
Ce poste regroupe les produits des services, d'utilisation du domaine public ainsi que les remboursements de frais de personnel mis à disposition ou de frais autres.

Ce poste est en hausse prévisionnelle de 4.1 % en raison de la progression des produits de services (+ 200 k€). minorée par le transfert des budgets annexes eau et assainissement (-100 k€).



### 1.2.2.1 Produits des services : 1.5 M€, +200 k€, + 15%

Ce poste de recettes, en augmentation de 200 k€, se décompose comme suit :



Cette rubrique connaît une progression de 15 % due à l'intégration de l'augmentation des recettes de stationnement (+ 150 k€), prudemment estimées à la base au BP 2019 et attendues proche des réalisations 2019 pour cet exercice 2020.

Accusé de réception en préfecture  
063-216383008-20200213-9218200213-BP  
Date de télétransmission : 17/02/2020  
Date de réception préfecture : 17/02/2020

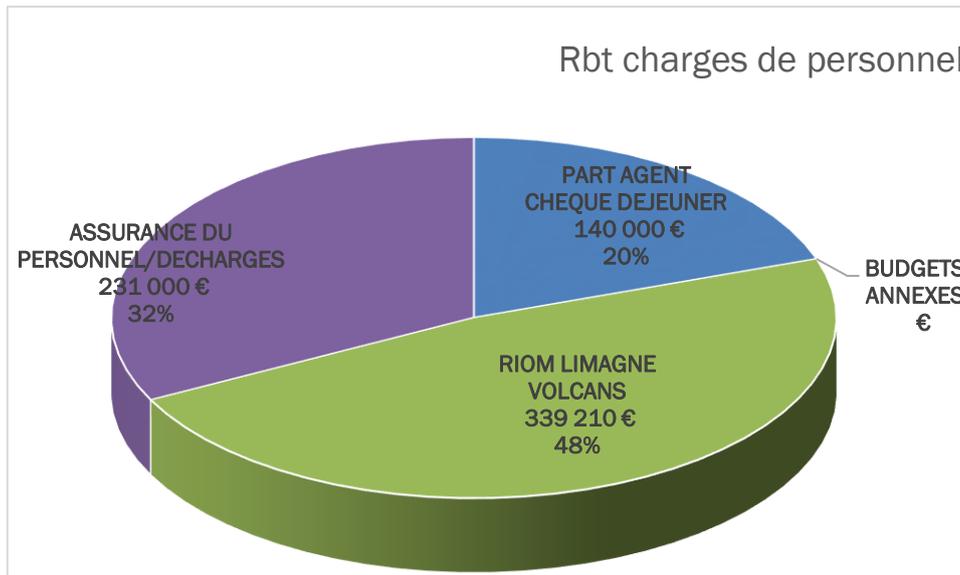
### 1.2.2.2 Remboursement de charges de personnel : 479 k€, -90 k€, -16%

Le montant total des remboursements de charges de personnel est prévu pour 479 k€, en baisse suite au transfert des budgets annexes générant antérieurement le remboursement d'approximativement 2 équivalents temps pleins. Cette baisse de recettes est compensée par une baisse de charges de personnel comparables, puisque 2 agents sont transférés parallèlement.

Par ailleurs, la démutualisation des services techniques est dorénavant réalisée, la prévision budgétaire dans ce domaine est donc proche de celle de l'an dernier.

Pour avoir un panorama complet de ces remboursements, le parti est pris d'intégrer ici les 231 k€ de remboursement par les assurances du personnel (chapitre 013).

Ce qui amène ce poste à 710 k€, répartis comme suit :



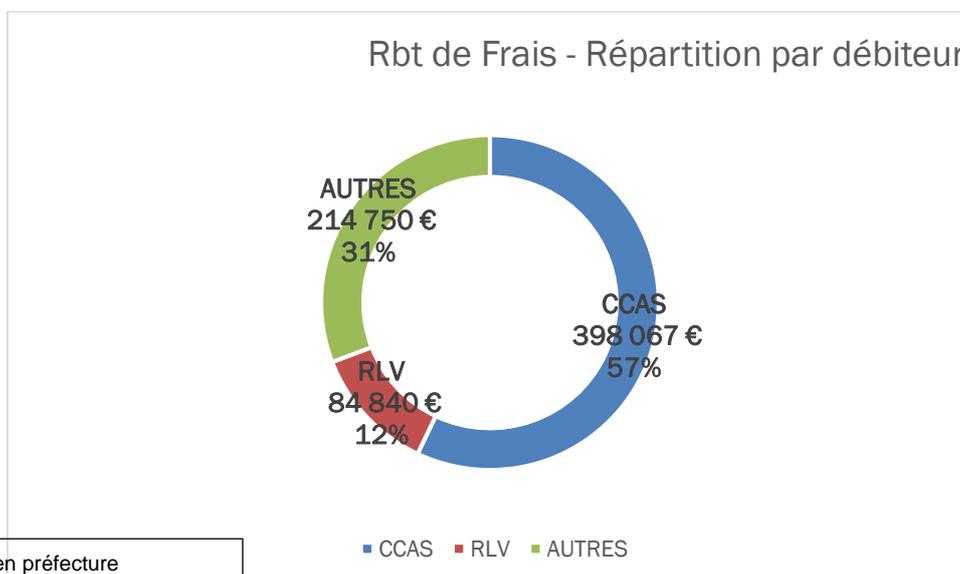
### 1.2.2.3 Remboursement de frais 697-k€, +31 k€, + 4.6%

Ce poste est en hausse de BP à BP de 31 k€.

Cette hausse est principalement portée par le poste valorisant les frais supportés par la commune pour le compte du CCAS (+30 k€).

La rubrique « Autres » est attendue stable et représente principalement les repas facturés à Enval et Ménetrol dans le cadre de la cuisine centrale, le remboursement du service mutualisé de production florale, la location des gymnases aux collèges et lycées ainsi que les frais de fourrière.

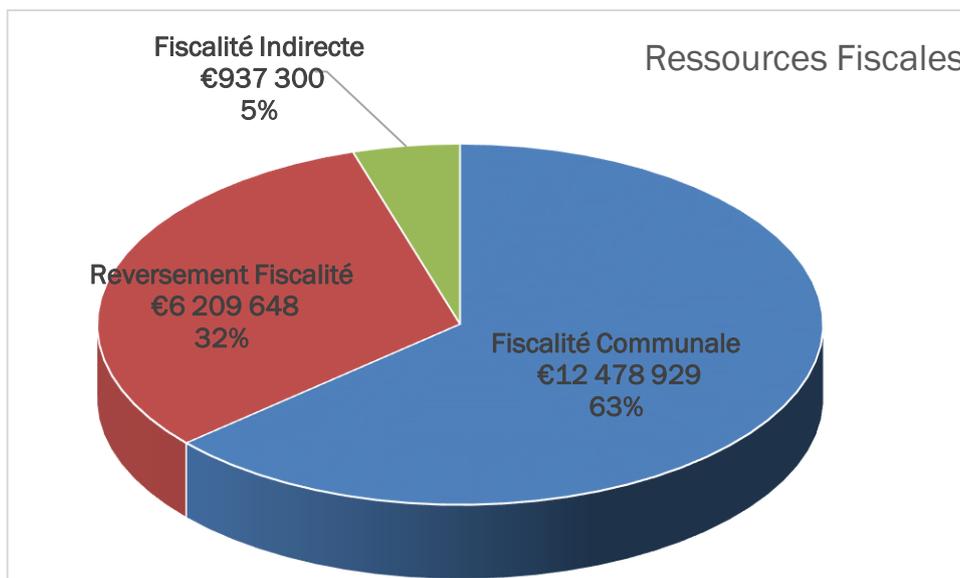
Ce poste peut se décrire par une répartition schématisée ci-dessous :



Accusé de réception en préfecture  
063-216303008-20200213-DELIB200213-BF  
Date de télétransmission : 17/02/2020  
Date de réception préfecture : 17/02/2020

### 1.2.3 Ressources Fiscales<sup>3</sup> : 19.6 M€, +300 k€, +1.5%

Ce poste est globalement prévu en augmentation de 1.5% et peut se décomposer en 3 masses distinctes :



#### 1.2.3.1 Fiscalité Communale : 12.5 M€, +278 k€, +2.3%

La collectivité maintient ses taux d'imposition inchangés depuis 2014 conformément à son engagement.

|                       | Taux proposés |
|-----------------------|---------------|
| Taxe d'habitation     | 16.50 %       |
| Taxe Foncier Bâti     | 25.90 %       |
| Taxe Foncier non Bâti | 83.00 %       |

Les produits de la fiscalité sont attendus en hausse du fait de la revalorisation automatique des bases<sup>4</sup> de 0.90 % en 2020, du dynamisme de ces mêmes bases et d'une réalisation effective 2019 de 12.4 M€.

#### 1.2.3.2 Reversement Fiscalité : 6.2 M€

Ces transferts correspondent majoritairement à la restitution de taxe professionnelle initialement communale, déduite des charges/produits transférés à l'occasion de la création de l'EPCI Riom Communauté, devenu depuis Riom Limagne Volcans (RLV).

Cette restitution de taxe professionnelle est complétée par 1.3 M€ de dotation de solidarité.

Les transferts en provenance de RLV sont prévus stables à 6.2 M€ du fait de l'absence de transfert de compétences en 2020.

**Ce poste de recettes représente 25% des recettes récurrentes de la commune de Riom, et en moyenne 20 % pour les communes membres de RLV, selon l'importance de leur taxe professionnelle antérieure. Il s'agit donc d'un véritable enjeu d'indépendance financière pour le bloc communal, qui sera à faire valoir lors de la discussion d'un éventuel pacte financier et fiscal avec la communauté d'agglomération.**

<sup>3</sup> Cette rubrique correspond au chapitre 73 du BP

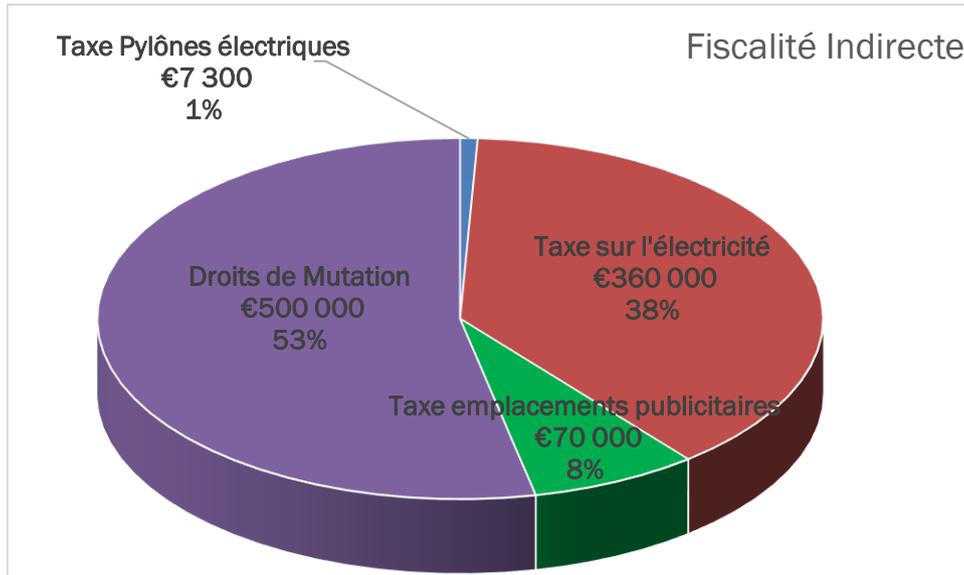
<sup>4</sup> Depuis le 1er janvier 2018, la revalorisation périodique forfaitaire des valeurs locatives foncières est désormais liée au dernier taux d'inflation annuel constaté (taux du mois de novembre), au lieu du taux d'inflation annuelle de l'année précédente (taux du mois de novembre) du code général des impôts, issu de la loi de finances pour 2017).

### 1.2.3.3 Fiscalité indirecte : 937 k€, +6 k€, +0.6%

Les produits de fiscalité indirecte sont inscrits en hausse de 6 k€ par rapport au BP 2019. Cette hausse se concentre sur les droits de mutation (+ 30 k€). Ces droits sont variables et dépendent du dynamisme du marché immobilier local, la forte progression de ce poste est donc intégrée dans ce budget avec prudence.

Les autres composantes à savoir la taxe sur l'électricité (-20k€) et la taxe locale sur la publicité (-4k€) sont revues à la baisse afin de réajuster les prévisions 2020 à la vue de l'exécution 2019.

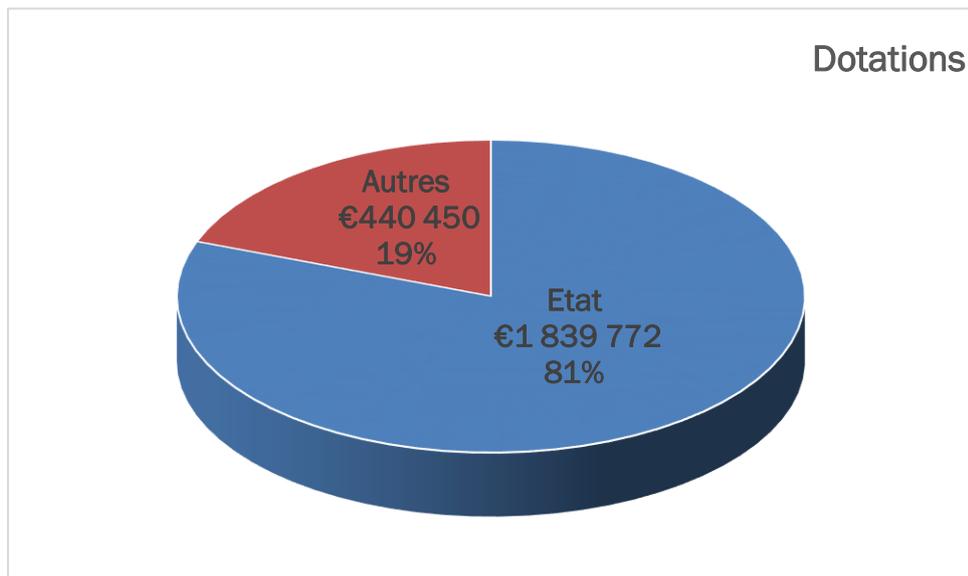
La répartition de cette fiscalité est attendue comme suit :



## 1.2.4 Dotations et Participations<sup>5</sup> : 2.3 M€, - 100 k€, -4.2%

De BP à BP ce poste connaît une diminution de 100 k€, portée par la baisse des dotations de l'Etat.

La répartition de ce poste est anticipée comme suit :



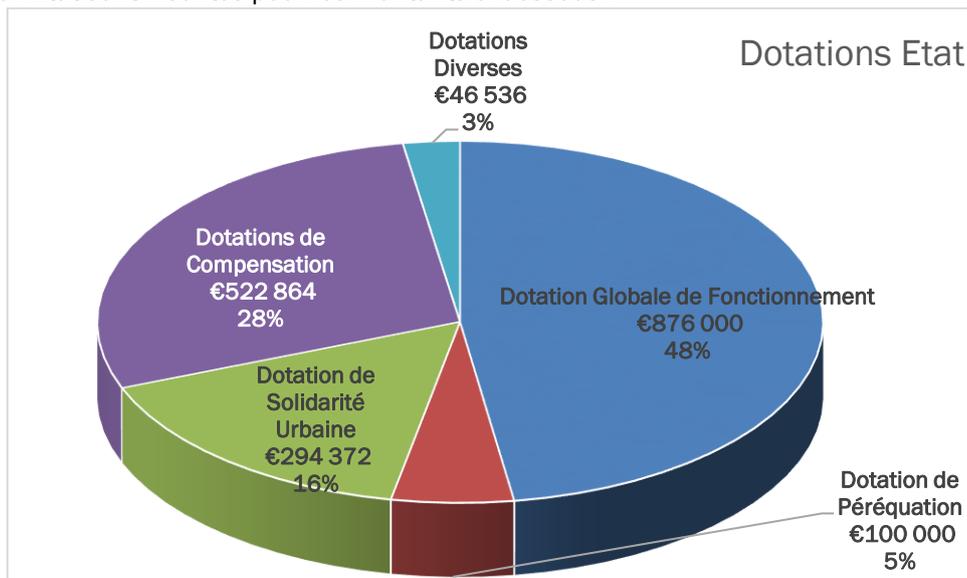
Il est à noter que ce poste est traditionnellement abondé en décision modificative de décembre par la valorisation de la politique du quotient familial, dont le montant s'élevait à 510 k€ en 2019 pour rappel.

### 1.2.4.1 Dotations de l'Etat : 1.84 M€,

Ce budget primitif voit la disparition la dotation de solidarité rurale, non anticipée au précédent BP (-220 k€) mais compensée par l'attribution d'une dotation péréquation (+100 k€) et une hausse de la dotation de solidarité urbaine, (+34k€), en tablant sur une stabilité par rapport à la réalisation 2019.

Les autres dotations sont prévues relativement stables ou n'entraînent que des variations minimales en volume, comme la dotation pour les titres sécurisés (24k€) qui depuis 2018 intègre désormais la prise en compte de la déterritorialisation des CNI.

Les dotations de l'Etat sont inscrites pour les montants ci-dessous :



#### 1.2.4.2 Autres organismes : 440 k€, +7 k€, +1.6 %

Ce poste de recettes est relativement stable.

Il est principalement composé des subventions de la caisse d'allocation d'allocations familiales pour près de 275k€.

Viennent ensuite par ordre de contribution le fonds d'amorçage des rythmes scolaires à hauteur de 50 k€ ainsi que la région à hauteur de 30 k€ notamment en soutien des saisons culturelles, reconnues « scènes régionales ». Le département participe aussi à cet effort en consacrant traditionnellement 8k€ aux saisons culturelles et 15 k€ à l'école de musique.

#### 1.2.5 Autres produits de gestion courante<sup>6</sup> 128 k€ -8 k€, -6%

Ce poste est attendu en baisse en 2020 de 8 k€ en raison de la baisse des revenus des immeubles, suite aux mouvements de locataires, tel que l'EFCAM par exemple.

#### 1.2.6 Produits Exceptionnels<sup>7</sup> 22 k€, -11 k€,

Ce poste comporte des recettes exceptionnelles, par nature non récurrentes et est donc estimé en baisse de 11k€ par prudence.

Les indemnisations en cours de négociation sur divers dossiers feront l'objet d'une inscription en décision modificative, une fois leur caractère certain établi.

Accusé de réception en préfecture  
063-216503008-20200213-910189-213-BP  
Date de publication : 17/02/2020  
Cet acte électronique correspond au chapitre 75 du BP  
Cet acte électronique correspond au chapitre 77 du BP  
Date de réception préfecture : 17/02/2020

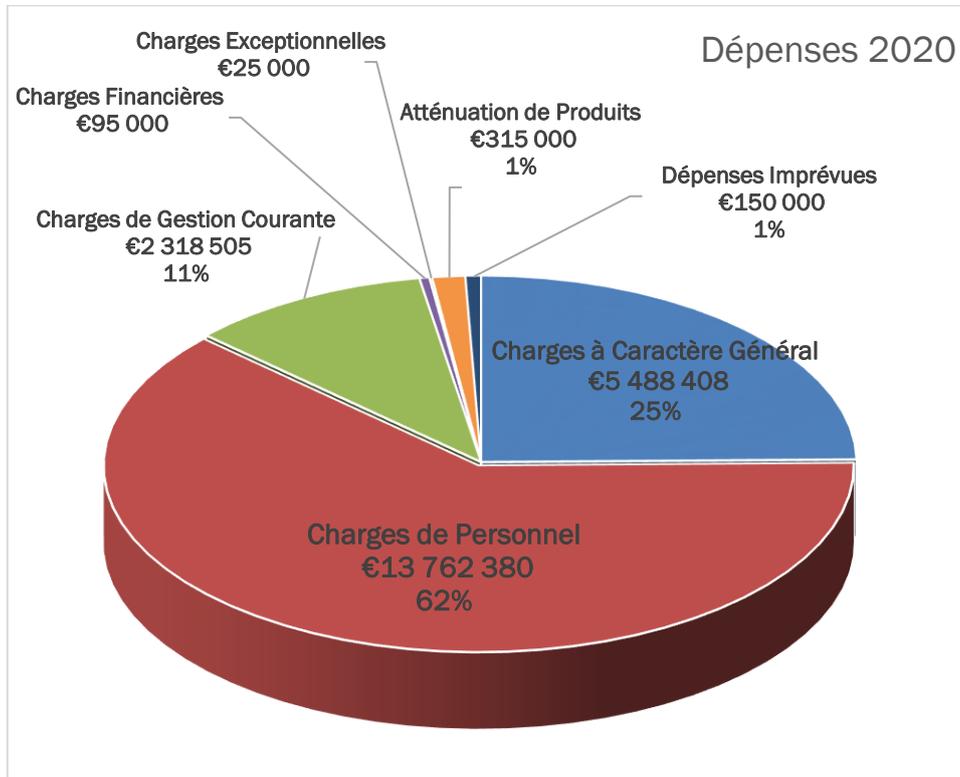
**R10M**

Commune de **R10M**

## 1.3 Dépenses de fonctionnement : 22.15 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité s'élèvent pour le budget primitif 2020 à 22.15 M€ en évolution de 1.2% (+276 K€) par rapport aux inscriptions 2019.

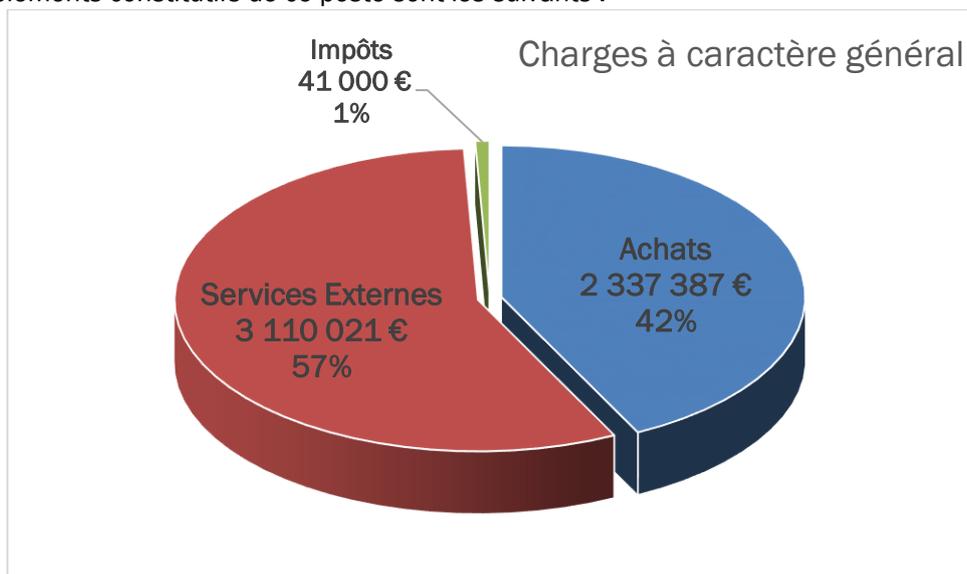
Les inscriptions se répartissent comme suit :



### 1.3.1 Charges à caractère général<sup>s</sup> : 5.5 M€

Ce poste est le cœur des dépenses quotidiennes de la collectivité.

Les principaux éléments constitutifs de ce poste sont les suivants :



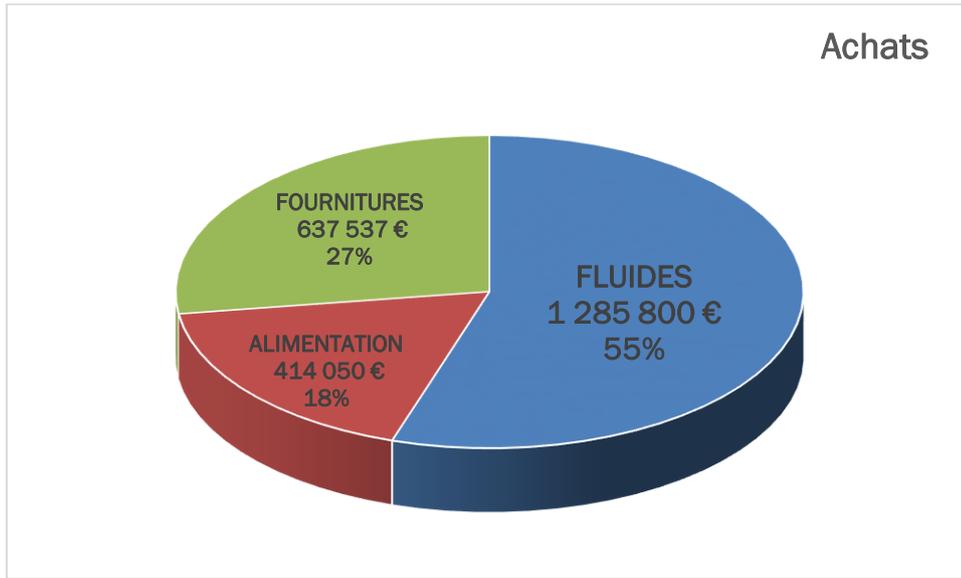
Ce poste est projeté en 2020 à 5.5 M€, en hausse de 5.8 % (+ 300 k€), hausse-concentrée sur les services externes alors que le poste achats connaît une augmentation modérée.

### 1.3.1.1 Achats : 2.3 M€

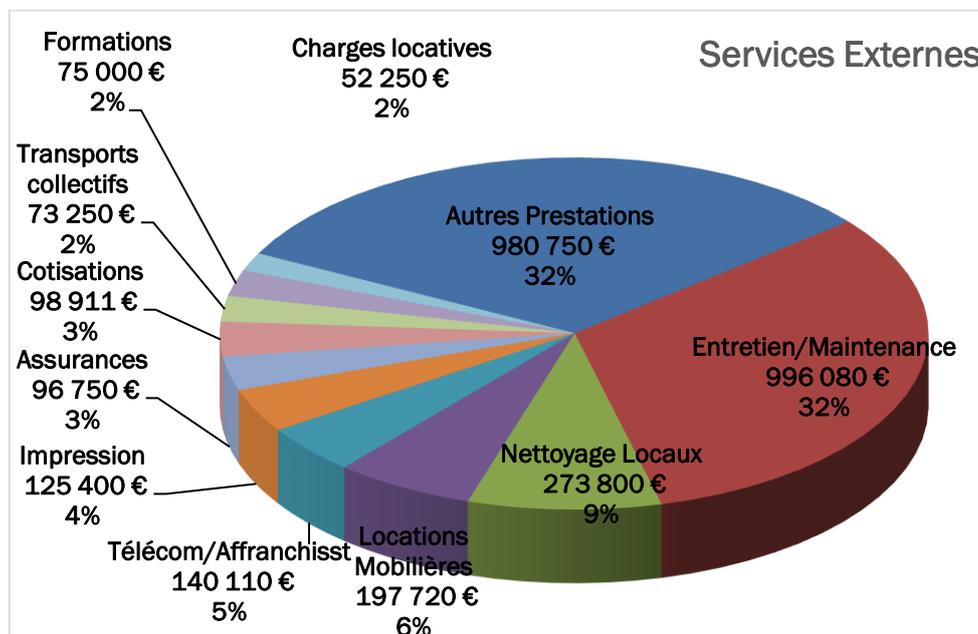
Ce poste connaît une légère hausse de 0.8%.

Les variations se situent principalement sur trois postes :

- ✓ les fluides (+2.90%, +36 k€) en lien avec l'augmentation du coût de l'énergie,
- ✓ l'alimentation (+2.2%, +10 k€) en lien avec l'inflation, l'augmentation du nombre de repas et l'anticipation sur les nouvelles obligations en matière de choix de produits et d'alimentation bio,
- ✓ le poste fournitures est en diminution de 4% (-27 k€) malgré une hausse du poste des vêtements de travail (+32%, +5 k€)



### 1.3.1.2 Services Externes 3.1 M€



Ce poste connaît une augmentation de 10.75%, (300 k€) en raison d'une augmentation:

- ✓ de contrats de maintenance de nouveaux équipements tels que les horodateurs pour 50 k€ ou la vidéo protection pour 20 k€,
- ✓ la mise en place de la politique jeunesse à hauteur de 30 k€
- ✓ le recours à des prestations externes d'égavage (+50 k€), d'entretien des locaux (+ 50 k€), de formations (+ 20 k€), d'audit de la politique sociale (+20 k€)

Accusé de réception en préfecture  
063-216303008-20200213-DELIB200213-BF  
Date de télétransmission : 17/02/2020  
Date de réception préfecture : 17/02/2020

### 1.3.1.3 Impôts 41 k€

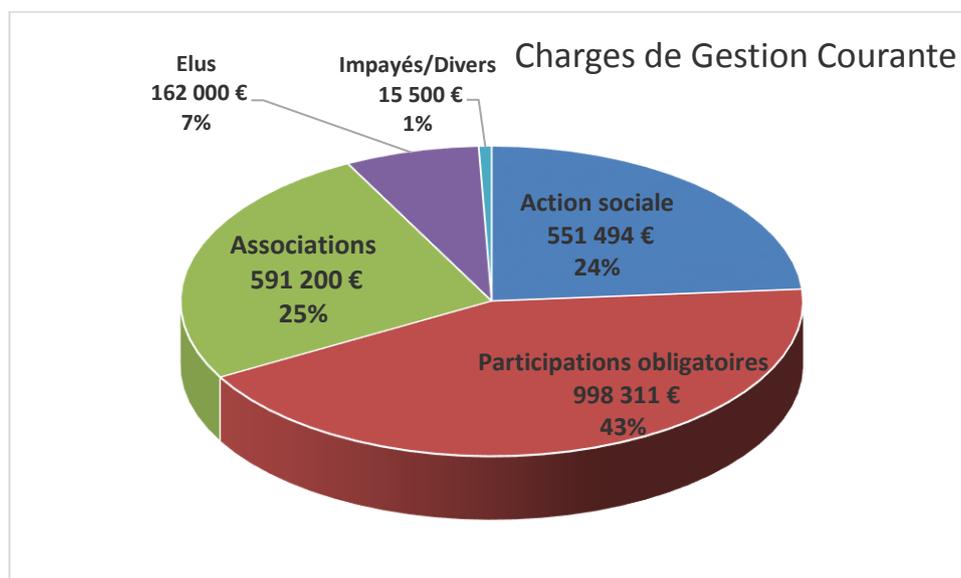
Cette rubrique retrace principalement les taxes foncières dont la commune est redevable, pour ses biens immobiliers non exonérés, ie principalement les biens non affectés à un service public administratif.  
Ce poste est prévu à hauteur de 41 k€ pour 2020, en baisse de 6 k€.

### 1.3.2 Charges de personnel<sup>9</sup> : 13.8 M€

Les charges de personnel ne connaissent qu'une faible variation de prévision entre 2019 et 2020 avec une augmentation de 0.21 %, dans la ligne de la politique de maîtrise salariale de la collectivité.

### 1.3.3 Autres charges de gestion courante<sup>10</sup> : 2.32 M€

Ce poste est en baisse de 1% (-24 k€).



#### 1.3.3.1 Participations obligatoires : 998 k€

Ce poste est en augmentation de 2.8% (+27 k€). La contribution au SDIS, qui représente à elle seule 66 % de ce poste connaît une augmentation de 0.88% (+ 6k€). La participation OGEC, quant à elle représente 29% de nos participations obligatoires et est attendue en augmentation de 7.4 % (+20 k€) sous l'effet conjugué de l'application du principe de parité public/privé et de l'évolution du coût constaté dans les écoles de la commune.

#### 1.3.3.2 Associations 591 k€

Ce poste valorise le soutien financier de la commune aux associations. Il est en légère baisse de 2.3 % (-14 k€) par rapport aux inscriptions 2019.

A ce poste financier, s'ajoutent les prestations en nature en provenance de la collectivité, dont les associations bénéficient au quotidien : mise à disposition de locaux, prêts de matériels et prestations diverses.

#### 1.3.3.3 Action Sociale : 551 k€

Ce poste de dépense recouvre :

- ✓ la subvention d'équilibre de 155 k€, allouée au CCAS augmente de 45% (+48k€). Cette subvention destinée à équilibrer les comptes du CCAS a bénéficié en 2019 d'un effet favorable à savoir la possibilité de réintégrer en section de fonctionnement un excédent historique d'investissement, diminuant d'autant la subvention d'équilibre à verser par la commune. 2020 ne bénéficie plus de cet élément favorable.
- ✓ ainsi que la traduction financière des coûts de fonctionnement du CCAS pris en charge par la commune à hauteur de 396 k€, en progression de 9.7% (+35 k€) suite aux recrutements 2019.

### 1.3.4 Charges financières : 95 k€

Les intérêts 2020 de la dette contractée par la commune sont en baisse de 17.4% (-20 k€) compte tenu de l'évolution favorable du profil de taux des emprunts de la collectivité et le faible endettement de la collectivité. En effet les emprunts anciens aux taux fixes les plus défavorables continuent de s'éteindre, tandis que les emprunts à taux variables et les nouveaux à taux fixes bénéficient du contexte financier favorable.

### 1.3.5 Charges exceptionnelles : 25 k€

Ce poste est reconduit à l'identique.

### 1.3.6 Atténuation de produits : 315 k€

Ce chapitre concerne principalement le FPIC, Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales prévu ramené à hauteur de 300 k€ et des dégrèvements de taxe d'habitation concernant les locaux vacants maintenu à 15 k€, en lien avec le réalisé des dernières années.

Accusé de réception en préfecture  
063-216303008-20200213-DELIB200213-BF  
Date de télétransmission : 17/02/2020  
Date de réception préfecture : 17/02/2020

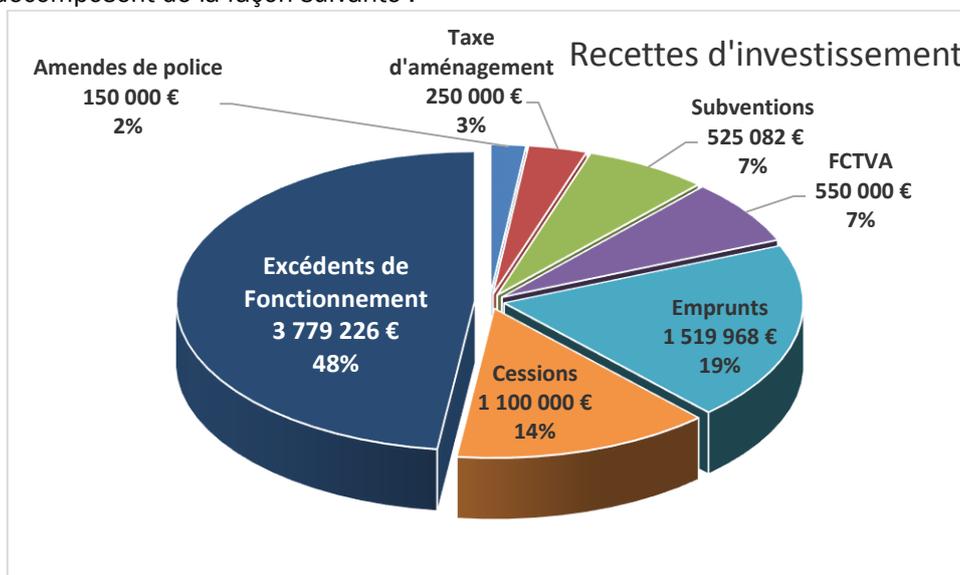


## 1.4 Recettes d'investissement 7,9 M€

La commune entame un nouveau cycle d'investissement et hors opérations d'ordre la section d'investissement propose, les recettes réelles suivantes :

|          | Inscriptions Nouvelles | Restes à réaliser | Total       |
|----------|------------------------|-------------------|-------------|
| Recettes | 7 037 984 €            | 836 292 €         | 7 874 276 € |

Ces 7.9 M€ se décomposent de la façon suivante :



### 1.4.1 Subventions Investissement<sup>11</sup> 675 k€

#### 1.4.1.1 Subventions 525 k€

Par prudence les subventions ne sont inscrites au budget que lors de la réception de l'arrêté de notification. Ainsi l'année 2020 ne peut au stade du budget primitif bénéficier des subventions en cours d'instruction.

Ce poste connaît donc logiquement une baisse conséquente de ses inscriptions, en ne prenant en compte que la suite des acomptes ou les soldes prévus sur les attributions antérieures, concernant principalement le théâtre du Remy, les toitures du groupe scolaire René Cassin et le skate park.

#### 1.4.1.2 Amendes de police : 150 k€

L'Etat rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré (article [L2334-24](#) du CGCT).

La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune ou groupement.

Ce poste de recettes revient à un niveau de prévision calé sur l'exécution 2019, après une prudence au budget primitif 2019 dictée par les effets mal connus de la dépénalisation du stationnement.

### 1.4.2 Emprunt<sup>12</sup> : 1.5 M€

Un emprunt d'équilibre de 1 M€ est nécessaire à ce stade du budget pour réaliser la balance. A cet emprunt s'ajoute l'emprunt prévu en 2019 et qui sera réalisé au cours du premier trimestre 2020 à hauteur de 500 k€.

Accusé de réception en préfecture  
063-218503008-20200213-BP18200243-BP  
Date de cette saisine : 17/02/2020  
Date de réception en préfecture : 17/02/2020

### 1.4.3 Dotations<sup>13</sup> 800 k€

#### 1.4.3.1 FCTVA : 550 k€

Le FCTVA 2020, mécaniquement généré par le volume de notre investissement de l'année 2019 se montera à 550k€.

#### 1.4.3.2 Taxe d'aménagement : 250 k€

La taxe d'aménagement est prévue stable en prévision 2020, malgré une réalisation 2019 en hausse compte-tenu des programmes d'aménagement en cours.

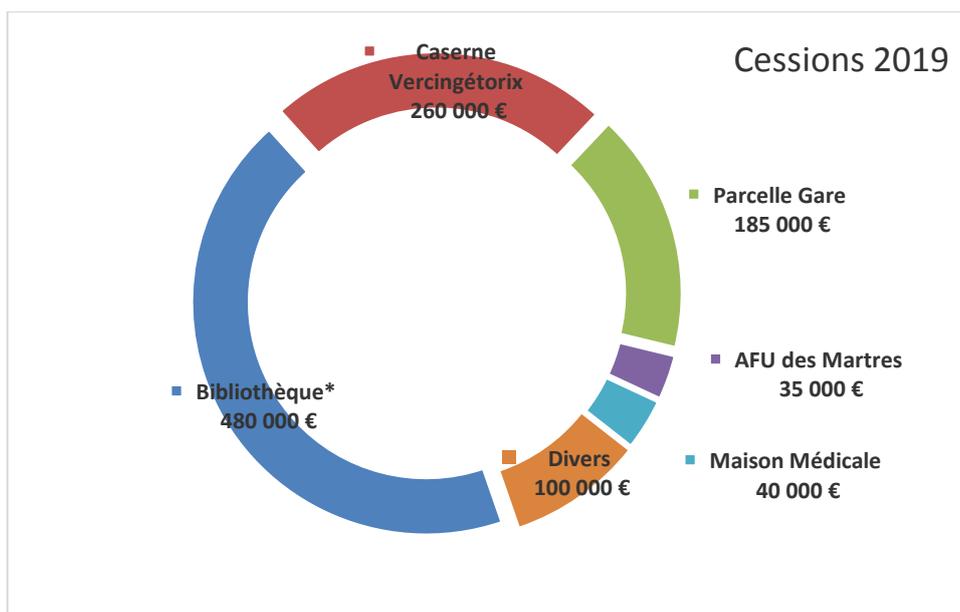
### 1.4.4 Affectation Résultats<sup>14</sup> : 3.8 M€

Nous retrouvons ici les 3 779 225.62 € proposés lors de la délibération d'affectation du résultat 2019.

Issue de l'excédent de fonctionnement, cette somme est de loin la principale source de financement de nos investissements, preuve s'il en est de l'impossibilité de dissocier maîtrise des dépenses de fonctionnement et capacité à investir.

### 1.4.5 Cessions<sup>15</sup> : 1.1 M€

Par l'effet de retard dans des projets de cession antérieurement autorisés et des nouveaux trouvant à se concrétiser cette année, un montant conjoncturellement important de recettes de cessions est prévu. Les prix restent indicatifs jusqu'à la signature définitive.



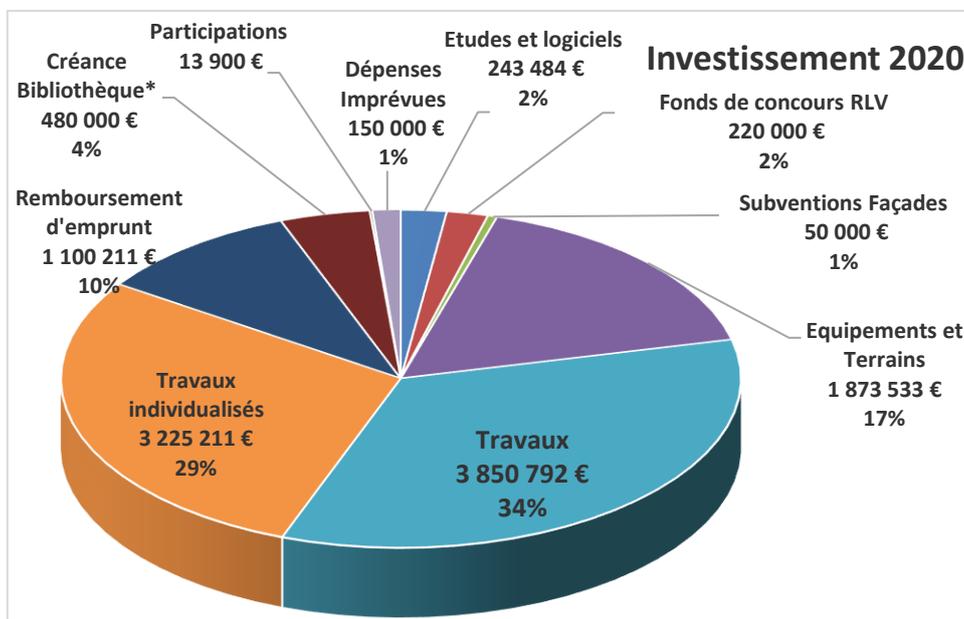
<sup>13</sup> Cette rubrique correspond au chapitre 10 du BP  
Accusé de réception en préfecture  
063-218503008-20200213-BP18200243-BP  
Date de mise en ligne : 17/02/2020  
<sup>14</sup> Cette rubrique correspond au chapitre 024 du BP  
Date de réception préfecture : 17/02/2020

## 1.5 Dépenses d'investissement : 11.2 M€

Hors opérations d'ordre la section d'investissement propose l'inscription des dépenses réelles suivantes :

|          | Inscriptions Nouvelles | Restes à réaliser | Total        |
|----------|------------------------|-------------------|--------------|
| Dépenses | 9 757 671 €            | 1 449 460 €       | 11 207 131 € |

Ces 11.2 M€ peuvent se représenter de la manière suivante :



\*La cession de la bibliothèque se fera par le processus de vente à terme. Les 480 k€ sont donc inscrits en dépenses et en recettes. Chaque année, la section d'investissement bénéficiera d'une recette régulière pendant toute la durée de la vente à terme.

Afin de faciliter le suivi, les dépenses sont déclinées dans l'ordre de la maquette budgétaire.

### 1.5.1 Etudes et logiciels<sup>16</sup> : 243 k€

Cette rubrique comporte principalement les études Redynamisation du cœur de ville et le relevé graphique de l'ensemble des bâtiments communaux pour améliorer la connaissance du patrimoine de la commune.

### 1.5.2 Subventions Versées<sup>17</sup> : 270 k€

#### 1.5.2.1 Jardins de la culture - Ecoles d'Art : 120 k€.

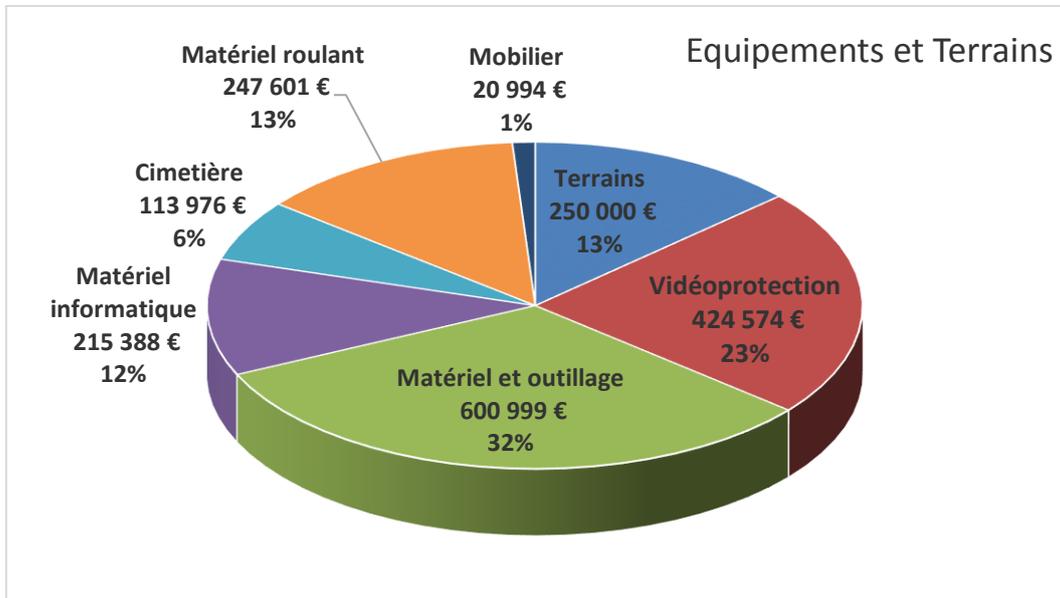
L'aménagement des Jardins de la culture et la rénovation du couvent des Rédemptoristines, destiné à accueillir les écoles d'art de la commune se traduiront en 2020 par le versement d'un fonds de concours à RLV qui porte la maîtrise d'ouvrage. Compte tenu du retard de 4 mois pris par le projet, le solde de ce projet se dénouera financièrement sur l'exercice 2021.

#### 1.5.2.2 Subventions façades : 50 k€

L'opération de subventionnement des ravalements de façades en centre-ville se poursuit cette année. Le périmètre acté par délibération du conseil concerne un second tronçon de la Rue Gomot ainsi que la place de la Fédération.

### 1.5.3 Equipements et terrains<sup>18</sup> : 1.9 M€

Cette rubrique recouvre les éléments suivants



La procédure lancée en 2019 concernant la vidéoprotection verra sa concrétisation financière sur l'exercice 2020 pour 425 k€ et permettra d'améliorer la couverture initiée lors de la première vague de déploiement.

Par ailleurs, une démarche de rationalisation du parc automobile est mise en place avec le renouvellement à hauteur de 250 k€ de véhicules principalement utilitaires.

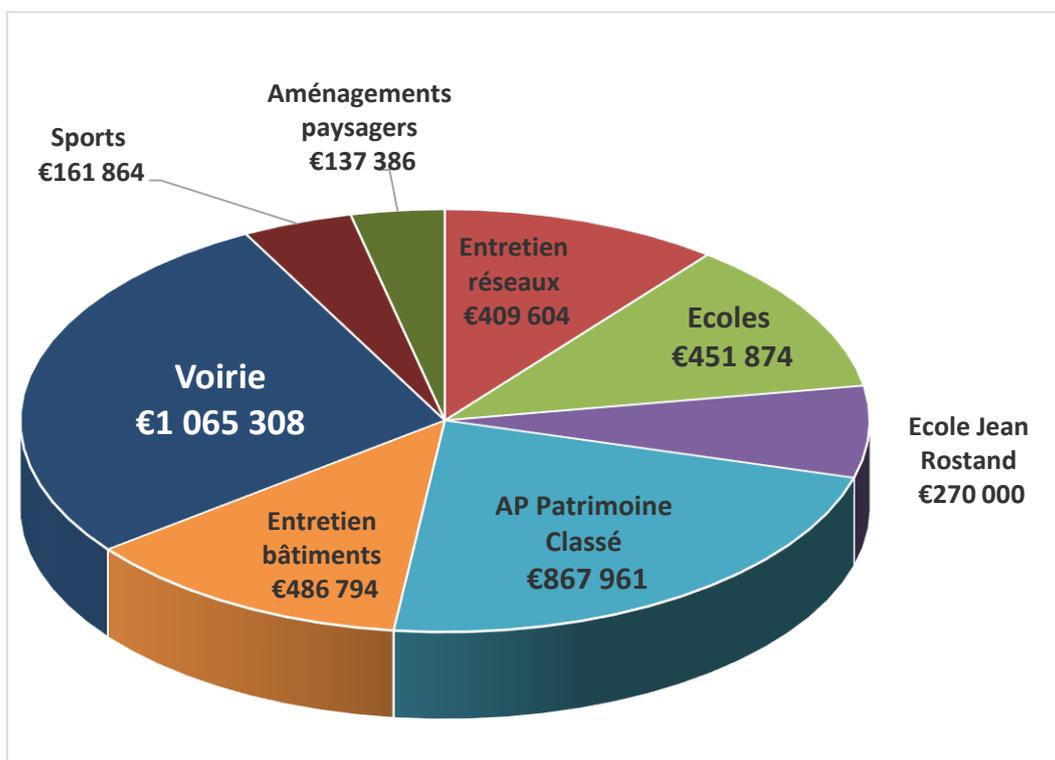
Après la mise à niveau du matériel réseau en 2019, le poste informatique verra le passage en 2020 à la téléphonie sous IP, permettant d'acheminer les communications téléphoniques via le réseau informatique.

Le poste matériel traduit l'achat d'équipements dont les principaux sont décrits ci-dessous :

- ✓ Renouvellement des corbeilles du centre-ville 72 k€,
- ✓ Mise à niveau du système audio de la salle Attiret de Mannevil 48 k€,
- ✓ Clés électroniques des bâtiments communaux 40 k€,
- ✓ Outillage des régies 30 k€,
- ✓ Défibrillateurs 25 k€
- ✓ Equipements du « Plan Canicule Ecoles » 18 k€.

## 1.5.4 Travaux<sup>19</sup> : 3.85 M€

Plus de 3.85 M€ de travaux sont programmés sur 2020 :



Le **patrimoine scolaire** verra en 2020 le début de l'opération de restructuration du groupe scolaire Jean Rostand avec une prévision financière à hauteur de 270 k€. En lien avec cette restructuration, le groupe Jean Moulin destiné à accueillir les élèves de Jean Rostand pendant les travaux fera l'objet de 100 k€ d'aménagements. Par ailleurs le groupe Pierre Brossolette bénéficiera d'aménagement de classes à hauteur de 180 k€

Dans le cadre du programme **patrimoine historique**, la Tour de l'Horloge bénéficiera de la restauration du dôme et de la terrasse, du changement des menuiseries, de la rénovation et mise en lumière des façades, ainsi que la mise en accessibilité du rez de chaussée pour un montant de 700 k€. Par ailleurs l'église du Marthuret fera l'objet d'aménagement intérieur à hauteur de 100 k€.

Plus généralement en matière de bâtiments, une mise en accessibilité est programmée à hauteur de 165 k€ sur cet exercice, en surplus de travaux d'entretien classique du patrimoine bâti.

Le **patrimoine sportif** bénéficiera de la réfection des vestiaires du gymnase Régis Chabert pour 130 k€ et d'une étude d'extension du gymnase de l'amitié.

Au-delà de l'entretien courant provisionné à 250 k€, Un important programme de **voirie** est inscrit sur l'espace Gilbert Romme (400 k€), le parking de la mairie annexe (200 k€), et le chemin du Clos Vert (30 k€).

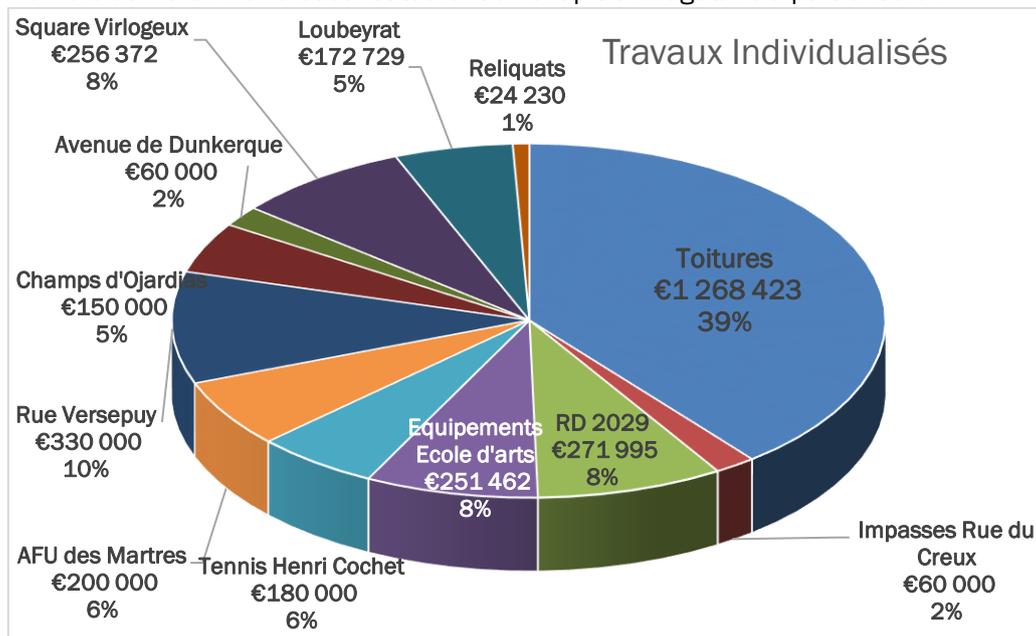
Une série d'**aménagements paysagers** sont budgétés notamment sur la place Lafayette, les arbres sénescents du parc Dumoulin, et les vergers du couvent.

L'ensemble de ces travaux sont en outre complétés par des opérations individualisées (3.2 M€) décrites dans le paragraphe suivant.

## 1.5.5 Travaux Individualisés<sup>20</sup> : 3.2 M€

Afin de suivre au plus près la programmation et la réalisation des projets d'investissements il est proposé d'individualiser certaines de ces opérations.

Elles sont au nombre de 15 en 2020 et constitueront un chapitre budgétaire à part entière :



Afin de préserver le patrimoine bâti communal, un programme de rénovation de toiture a été acté en 2019. Le budget 2020 prévoit une enveloppe de 1.26 M€ afin de rénover les toitures des écoles René Cassin et Jean Moulin sans oublier le gymnase Régis Chabert.

Les voiries du champs d'Ojardias, de la Rue Versepuy, de l'AFU des Martres et du quartier de l'avenue de Dunkerque sont inscrits dans le programme de voirie 2020. L'aménagement paysager de la RD 2029 viendra compléter en 2020, la première tranche de travaux initiés fin 2019.

La livraison d'équipements mobiliers et informatiques à hauteur de 250 k€ permettra l'ouverture des écoles d'arts avec son niveau d'équipement définitif.

Par ailleurs les travaux de chauffage du site de Loubeyrat sont programmés à hauteur de 172 k€.

## 1.5.6 Remboursements d'emprunts<sup>21</sup> 1.1 M€

2020 verra le remboursement de 1.1 M€ de capital d'emprunt.

Cette annuité inclut les échéances du prêt de 500 000 € souscrit auprès de l'Agence France Locale au taux fixe de 0.285% sur 15 ans et qui sera mobilisé au cours du premier trimestre 2020.

## 1.5.7 Participations<sup>22</sup> 13 900 €

Cette dépense couvre la prise de participation auprès de l'Agence France Locale approuvée par délibération du 15 novembre 2018.

Cette annuité est la deuxième des 5 échéances prévues lors de l'adhésion.

## 1.5.8 Dépenses Imprévues<sup>23</sup> 150 k€

Il est traditionnellement de bon ton de prévoir une rubrique dans ce registre afin de faire aux impondérables en dépenses mais **aussi et surtout** pour compenser l'éventuelle non réalisation de recettes escomptées.

<sup>20</sup> Cette rubrique correspond à la rubrique « Opérations » du BP

<sup>21</sup> Cette rubrique correspond au chapitre 16 du BP

Accusé de réception en préfecture

063-2-18503008-20200213-BP18200213

Date de transmission : 17/02/2020

Date de réception préfecture : 17/02/2020

# Conclusion

---

Dernier budget de la mandature, ce document reste dans la ligne fixée en 2014, à savoir un maintien des taux d'imposition, associé à une maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de dégager une capacité à investir au service des Riomois.

Accusé de réception en préfecture  
063-216303008-20200213-DELIB200213-BF  
Date de télétransmission : 17/02/2020  
Date de réception préfecture : 17/02/2020



Commune de 